

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Laveissière du 31 juillet 2020

Présents : Daniel Meissonnier, Nadine Rodier, Christian Doniol, Isabelle Brunhes, Eric Chalbos, Alexandre Albisson, Géraud du Jonchay, Fabien Vidal, Joëlle Terrisse, Béatrice Bertrand, Fabien Lagloire.

Représentés : Lucien Queille est représenté par Isabelle Brunhes. Bruno Berthui est représenté par Christian Doniol. Maylis du Jonchay est représentée par Alexandre Albisson. Emmanuel Rigal est représentée par Béatrice Bertrand.

Secrétaire de séance : Alexandre Albisson

La séance commence à 20h30.

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour le vote d'une convention de pâturage pour Valérie Soule à Font d'Alagnon. Le conseil vote pour à l'unanimité à main levée.

Approbation du procès-verbal des séances du 3 et 10 juillet 2020

Le conseil vote pour à l'unanimité, à main levée.

Alexandre Albisson interroge sur l'inscription du vote de la majoration des indemnités sur le compte-rendu du 3 juillet et rappelle la définition du compte-rendu qui est inscrite dans le JO du Sénat du 31/10/2013 : « *Ce compte rendu plus succinct retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.* ».

Le maire indique que la délibération n'a pas été envoyée à la préfecture ayant été qualifiée d'illégale et qu'il n'est pas nécessaire de l'inscrire dans le compte-rendu selon les conseils de l'avocat de la commune.

Béatrice Bertrand souhaiterait aussi que le vote sur la majoration soit dans le compte-rendu. Fabien Lagloire souhaiterait avancer sur un autre point de l'ordre du jour plutôt que de se focaliser sur cette majoration. Géraud du Jonchay soutient qu'il est important de revenir sur ce point. Il indique comme le mentionne le PV du dernier conseil, qu'il avait été émis un doute sur le fondement juridique des majorations se référant à l'article L. 2123 du CGCT mais sans préjuger des dérogations possibles sachant que la commune a reçu son premier classement en 1926, que le contrôle de légalité de la préfecture n'avait pas relevé en 2011 ni en 2014, ni la CRC lors de la certification des comptes en 2018. Puisque l'avocat semble indiquer la délibération illégale, il conviendrait que la mairie saisisse la préfecture et la CRC pour demander si cette délibération est effectivement illégale. Si c'est le cas, il faut se demander depuis quand cette majoration est illégale et pourquoi le mandat précédent s'est versé cette

indemnité pour un montant d'environ 80 000 euros ? Le maire précise qu'il y a prescription pour le mandat précédent.

Sachant que la majoration pour « station de tourisme » concerne également la masse salariale et les emplois publics locaux au travers de la DGF, selon l'article L133 du CT, Géraud du Jonchay demande que soit précisé si le budget comprend une DGF majorée.

Vote des budgets primitifs (budget principal et budgets annexes)

Le maire présente le budget annexe du camping. Le budget est présenté à l'équilibre. Le conseil vote pour à main levée à l'unanimité.

Géraud du Jonchay demande que l'on vérifie si le camping est bien le facteur permettant d'obtenir des subventions compte tenu du fait que la compétence tourisme a été transférée et que l'ensemble de la communauté est classée « commune touristique ».

Le maire présente le budget annexe de la halte-garderie. Le budget est présenté à l'équilibre. Le conseil vote pour à main levée à l'unanimité.

Le maire présente le budget annexe « eau ». Il est présenté à l'équilibre. Il précise qu'une augmentation des taxes sur l'eau sera à prévoir. Le conseil vote pour à main levée à l'unanimité.

Alexandre Albisson demande à combien s'élève la facture de l'eau des fontaines. Le maire répond que ce montant n'est pas connu, mais qu'il sera recherché.

Géraud du Jonchay demande à ce que l'on fasse un inventaire des fontaines et que l'on différencie celle qui peuvent couler directement avec l'eau d'une source, celle qui reçoivent l'eau traitée du château d'eau, celle qui peuvent recevoir les trop pleins et les travaux à réaliser. Il est important d'établir un plan de mise en eau progressif des fontaines pour sauvegarder notre patrimoine. Ce plan doit permettre de laisser couler de l'eau gratuite (c'est-à-dire hors compteur et traitement et venant de la source) aux fontaines. Une commission ad hoc devrait être créée avant de mettre des boutons pressoirs aux fontaines sans distinction même si cela a été voté par le mandat précédent.

Le maire présente le budget général à l'équilibre.

Au regard de la trésorerie disponible, le maire précise que les commissions devront rapidement proposer des investissements pour 2020. Géraud du Jonchay demande que le plan des investissements soit réalisé dans une perspective triennale afin de se concentrer sur les actions à plus forts enjeux.

Béatrice Bertrand rappelle l'importance de la question d'une nouvelle station d'épuration et pense qu'il s'agit d'une priorité pour les investissements mais une étude complète est nécessaire avant toute décision pour explorer différentes hypothèses. La solution unique d'une nouvelle station doit être revue. Il faut rappeler que seule une partie de la commune est raccordée, que la station du Lioran, gérée par le syndicat mixte est aussi sur le territoire communal, que la station actuelle est en zone inondable mais des solutions de mise hors d'eau peuvent être explorées.

Fabien Lagloire précise que les démarches pour l'achat du terrain du côté de la Grange de Ganilh doivent continuer en parallèle.

Géraud du Jonchay demande qu'une réserve soit portée au vote du budget général. En effet, il s'interroge et souhaite avoir des précisions sur le calcul du montant de la DGF que perçoit la commune qui semble calculée sur une population de 2.100 habitants.

Il précise qu'une démarche de classement de la commune en station touristique pourrait être engagée. Il note enfin que les travaux subventionnés de peinture des passages piétons au Lioran pourraient comprendre la création de places de parking handicapé à Font d'Alagnon qui n'en comporte qu'une.

Le conseil vote pour à l'unanimité à main levée, avec une réserve sur le montant de la DGF que perçoit la commune.

Convention avec la Préfecture pour la signature des actes budgétaires et administratifs (clé de signature pour la transmission des actes par dématérialisation)

Le conseil vote pour à l'unanimité à main levée.

Renouvellement des conventions précaires agricoles

Le maire indique qu'il s'agit de quatre renouvellements pour Mickaël Chanat, pour le GAEC Vidal, pour l'EARL Hurgon et pour Jérémy Mazel. Le conseil vote pour à l'unanimité à main levée.

Renouvellement de la demande du classement de la commune en « commune touristique »

Le maire indique que cette délibération est caduque puisque la communauté de communes a déjà déposé un dossier de classement pour l'ensemble des communes de Hautes Terres Communauté en 2018.

Géraud du Jonchay indique deux points : la compétence tourisme a été transférée à la communauté de commune, ce qui a des effets sur nos délégations et notre organisation (un maire adjoint et un délégué au tourisme) ; le fait que l'ensemble des communes de la communauté de commune soient classées « commune touristique » depuis 2018 par arrêté préfectoral paraît être un effet d'aubaine pour beaucoup de communes alors que le Lioran est le moteur touristique et économique de la zone.

Alexandre Albisson déplore que le dossier qu'il avait préparé n'ai plus d'utilité.

Révision des indemnités des élus

Compte tenu de la non-majoration des indemnités, le maire propose de revoir les indemnités en maintenant les indemnités des adjoints et délégués et en réduisant son indemnité comme suit : basées sur l'indice 1027, soit 37.39% (1281€ net) pour le maire, 9.93% (240€ net) pour les adjoints et 6% (205€ net) pour le conseiller délégué.

Géraud du Jonchay indique que l'enveloppe des indemnités est entièrement consommée, ce qui est un choix de gestion de l'exécutif.

Le conseil vote pour à l'unanimité, à main levée.

Vote des membres élus du CCAS

Nadine Rodier rappelle le nom des élus qui se sont proposés pour être membres du CCAS : le maire (qui est membre de droit), Nadine Rodier, Christian Doniol, Alexandre Albisson, Joëlle Terrisse et Béatrice Bertrand. Elle présente les habitants qui ont fait part de leur volonté d'être

membres du CCAS : Josiane Dufour, Katia Lagloire, Bernadette Nicole, Philippe Olier et Rose-Marie de Prigounoff.

Le conseil vote pour à l'unanimité à main levée.

Location du grand appartement de l'ancien presbytère

Le maire indique que le grand appartement du presbytère va se libérer. Il indique que Bérangère Souberbielle se propose de prendre en location cet appartement.

Géraud du Jonchay émet un avis favorable précisant qu'il est important de soutenir les habitants comme les professionnels de la commune. Il réitère sa demande de réaliser un recensement du patrimoine immobilier et d'évaluer leurs valeurs dans une gestion patrimoniale de la commune. Il note que certains logements sont vacants. Il souhaiterait qu'il y ait aussi une réflexion sur le patrimoine sylvicole considérant la gestion prévisionnelle des parcelles selon la nature, la qualité et les cours du bois. Il propose qu'une réunion avec l'ONF, les professionnels du métier de la commune et du département, des élus soit organisée. L'objet est de valoriser les recettes pour le budget de la commune.

Le conseil vote pour à l'unanimité à main levée.

Convention de pâturage à Font d'Alagnon

Le conseil vote pour à l'unanimité à main levée.

Affaires diverses

Géraud du Jonchay informe qu'une réunion des commerçants du Lioran s'est tenue le 6 juillet. Un compte rendu a été envoyé. Suite à cette réunion, la commission Lioran se réunira le samedi 8 août au matin. La prochaine réunion des commerçants est prévue le 4 septembre. Il y aurait aussi une réunion au Lioran avec tous les acteurs de la station le 12 octobre afin de lancer la saison hiver.

Une messe pour la fête patronale aura lieu le 23 août à 11h. La messe sera célébrée à l'intention des morts de la commune.

Fabien Lagloire informe que la course de côte du Lioran a été annulée et que beaucoup de travail a été réalisé pour qu'elle ait lieu. Une réflexion est en cours pour préparer une prochaine course de côte.

Nadine Rodier informe qu'un nouveau comité des fêtes a été constitué et que le programme de la fête patronale de cette année sera limité en raison de la crise sanitaire.

La séance est levée à 22h31.